

Compte-rendu du Comité d'Orientation du RMT Sols et Territoires du 8 novembre 2022

Présents et excusés

En présentiel (unité INRAE INFOSOL à Orléans)

Pour les membres du COR

Rémi Koller (président COR)

Gwenael Postec (Open-Forêt)

Flavien Poinçot (RNEST)

Philippe Branchu (CEREMA)

Pour les membres du Comité Technique

Joëlle Sauter : Animation du réseau

Antonio Bispo : Animation du réseau et axe thématique Collectivités et pouvoirs publics

Laure Soucémarianadin : Animation du réseau et Axe thématique Agriculture-Agroécologie

Stéphanie Jalabert : Axe 2 Diffusion des données sol (brutes ou élaborées)

Bertrand Laroche : Axe 2 Diffusion des données sol (brutes ou élaborées)

Blandine Lemerrier : Axe 3 acquisition et capitalisation des données Sol

Noémie Pousse : Axe thématique Forêt et Cultures Pérennes

En visio conférence (Zoom)

Pour les membres du COR

Josefa Galver (Région GE service biodiversité)

Lajlah Luther (Région GE protection des eaux souterraines)

Loïc Commagnac (IGN analyse des données)

Véronique Antoni (MTES)

Gil Melin (maire adjoint de la ville de Ris-Orangis) : invité

Pour les membres du Comité Technique

Philippe Lagacherie : Axe 3 acquisition et capitalisation des données Sol

Christophe Ducommun : Axe 4 Formation

Jean-Marc Brayer : Axe 4 Formation

Eric Lucot : Axe thématique Forêt et Cultures Pérennes

Excusés

Yosra Ellili : Axe thématique Collectivités et pouvoirs publics

Pascal Guilbault

Marjorie Ubertos

Ordre du jour

- Rappel du rôle et fonctionnement du COR
- e-Sol préfiguration d'une plateforme collaborative sur les sols, présentation et débat
- le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), présentations, questionnements et débat

Rappels sur le COR, missions et fonctionnement

En introduction, Rémi Koller, Président du COR, souligne que le COR ne s'est pas réuni depuis le 18 décembre 2020, où il avait été réuni en format de visio-conférence compte tenu de la situation sanitaire résultant de la pandémie de Covid-19. La réunion de ce jour comporte un ordre du jour limité.

Le COR se réunit normalement une fois par an, en appui aux deux autres instances de gouvernance du RMT, son Comité de Pilotage (une à deux réunions par an) et son Comité Technique (6 à 10 réunions par an). Son rôle est de formuler des conseils et recommandations adressés au Comité de Pilotage, pour l'aider à orienter les travaux du RMT et de porter un regard extérieur sur ceux engagés et leur aboutissement. En outre, par la diversité de ses membres, il contribue à développer la notoriété du réseau, permettant de favoriser son élargissement et de renforcer potentiellement ses moyens.

Sa composition vise à favoriser une diversité d'expériences et de points de vue, mais ses membres ont pour point commun de partager un intérêt pour les sols et les fonctions et services qu'ils assurent. Ses membres participent *Intuitu personae*, c'est-à-dire en considération de la personne. Ainsi les propos tenus dans le cadre du COR n'engagent en aucun cas la structure ou l'organisation d'appartenance du membre, et le compte-rendu de la séance respecte cette orientation.

Le dernier COR du 18 décembre 2022 avait été l'occasion de consulter les membres sur les questions à aborder en relation avec les sols. Il en était ressorti trois préoccupations majeures :

- les enjeux du changement climatique en relation avec la gestion de l'eau ;
- les impacts possibles du développement des énergies renouvelables sur les sols, avec comme situations nouvelles le développement des méthaniseurs et des installations photovoltaïques au sol ;
- la prise en compte de la dimension biodiversité dans l'expertise des fonctions et services liés aux sols.

Son ordre du jour avait été très complet puisqu'une revue de tous les axes de travail du RMT avait été réalisée, soit les 4 axes transversaux et les 3 axes thématiques. Un point d'attention avait été soulevé concernant la diffusion des travaux réalisés et sa structuration en vue de son renforcement.

Le COR de ce jour comporte un ordre du jour limité, sur une demi-journée. En effet ce COR intervient à la suite du séminaire du RMT organisé les 7 novembre après-midi et 8 novembre (matin) qui a permis aux participants d'avoir une vue d'ensemble des travaux conduits dans les différents axes. Deux sujets seulement ont ainsi été retenus pour faciliter des échanges approfondis :

- e-Sol, travail de préfiguration d'une plateforme collaborative sur les sols réalisé sur une commande initiale de l'ADEME et également soutenu par INRAE ; ce travail permet en particulier de répondre par une autre voie aux préoccupations exprimées sur la diffusion des travaux portés par le RMT.
- le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), objectif introduit par la loi Climat et Résilience d'août 2021, nouvel enjeu pour des collectivités locales conduisant à porter un nouveau regard sur les sols.

Avant d'aborder ces deux thèmes, un tour de table a permis de mieux nous connaître, en particulier les membres et participants nouveaux à ce COR.

E-sol, plateforme collaborative sur les sols

[Une présentation du projet et de son état d'avancement](#) est assurée par Joëlle Sauter et complétée par le témoignage de Stéphanie Jalabert (cf. diaporamas en annexe). En l'état actuel des travaux, la plateforme pourrait être déclinée en deux versions : une version initiale (portail unique renvoyant vers des sites existants en ressource : AFES, RNEST, GIS Sol, RMT S&T, ... complété par un annuaire) et une version consolidée (comportant en plus un annuaire actualisé en temps réel et des outils interactifs pour soutenir des échanges) nécessitant des moyens permanents pour l'animation et la modération des échanges, la maintenance des outils collaboratifs). Les questions restant à traiter concernent à ce stade l'orientation à privilégier (version initiale ou consolidée), la gouvernance du dispositif, la préfiguration budgétaire (entre financement collectif et adhésion au service), les liaisons avec les Infrastructures de Données Géographiques (IDG) régionales.

L'évaluation des moyens nécessaire est questionnée par le COR. Les tests montrent un très fort intérêt pour les webinaires et les échanges sur la plateforme SLACK, mais assurer la continuité de ceux-ci nécessite une animation permanente (évaluée à une ½ journée par semaine au moins pour un thème). Une préfiguration budgétaire pour évaluer les moyens nécessaires pour le fonctionnement de la version consolidée à 2 ETP plus des moyens de développement est en cours.

La présence de supports pédagogiques ciblés par type de public est interrogée. Cette question renvoie aux choix arrêtés par l'AFES pour la constitution d'une offre d'outils pédagogiques destinés aux enseignants dans son propre projet PromoSolsEduc et accessibles sur son site : par choix, les supports ne seront pas référés à un type de public, cette classification étant jugée trop délicate et pas toujours pertinente. Il est primordial dans ce cas d'identifier des personnes ressources pouvant effectuer une médiation entre les outils disponibles et le public en attente.

Dans le cadre d'E-sol, l'outil d'inventaire des études pédologiques existantes Refersols a été l'objet d'un atelier avec ses utilisateurs actuels ou potentiels pour déterminer les évolutions attendues. Il a été souligné que son enrichissement et en particulier sa mise à jour continue est prioritaire. Un parallèle est fait avec l'obligation de dépôt des données naturalistes¹, ce qui n'est pas le cas pour les données descriptives des sols. Un donneur d'ordre ne peut qu'encourager un bureau d'étude prestataire à transmettre ses données à Refersols. Dans tous les cas un outil simple de dépôt est indispensable. Il faut aller dans ce sens.

En conclusion, le passage par une version initiale de la plate-forme collaborative apparaît plutôt comme une étape vers un dispositif consolidé, seul capable de dépasser l'offre actuelle de ressources même réunie sous un portail plus visible, en proposant une véritable plate-forme d'échange nationale susceptible d'aider à l'innovation et à la diffusion de l'information auprès d'un public d'acteurs-utilisateurs s'élargissant. Un tel dispositif réellement animé a un effet de levier par une capitalisation dynamique des informations et des expériences, et coûte infiniment moins cher que ce qu'il rapporte à la collectivité.

¹ La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité a rendu obligatoire le dépôt des données brutes de biodiversité pour les porteurs de projet. Cette obligation est transcrite à l'article L.411-1 A du code de l'environnement (CE) qui précise que : « Les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, doivent contribuer à cet inventaire par la saisie ou, à défaut, par le versement des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre de l'élaboration des plans, schémas, programmes et autres documents de planification mentionnés à l'article L.122-4 et des projets d'aménagement soumis à l'approbation de l'autorité administrative. » (extrait de <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/depobio-le-depot-legal-des-donnees-brutes-de-a3132.html>)

Zéro Artificialisation Nette

[Diaporama](#) préparé par Philippe Branchu, Philippe Lagacherie, & Eva Rabot et présenté par Philippe Lagacherie : Comment produire et spatialiser des indicateurs de (multi)fonctionnalité des sols ? L'expérience des projets MUSE et ArtiSols.

Complété par un témoignage de Gil Melin, adjoint au maire de Ris-Orangis (91).

Cette commune 870 ha et 30000 habitants située dans la région parisienne a récemment engagé une révision de son Plan local d'urbanisme (PLU) en intégrant un Projet d'Aménagement et de Développement Durables exigeant à l'horizon 2030² : développement d'une agriculture urbaine en maraîchage bio, de jardins familiaux, parc urbain ... pour un territoire durable et résilient. La ville s'est récemment positionnée sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour des territoires zéro artificialisation nette de l'ADEME. Celui-ci vise à soutenir des expérimentations pour des trajectoires et une déclinaison opérationnelle de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC), ici avec la prise en compte des fonctions des sols. La caractérisation des sols en 200 points pour les 870 ha est lancée. Pour l' élu, ce projet questionne la valeur du sol comme commun, et son intégration dans la matrice budgétaire et fiscale d'une collectivité : en règle générale, pour ne pas s'appauvrir, les communes « aménagent » pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités qui généreront des rentrées fiscales, au détriment de sols et de leurs fonctions. Comment comptabiliser la valeur de ces communs, faut-il les monétariser ?

Le débat porte dans un premier temps sur l'utilisation des données sols existantes dans les deux projets MUSE et ArtiSols, avec une mise en garde concernant le décalage existant entre la précision spatiale des données issues des RRP (au 1/250 000) et les attentes des utilisateurs qui sont plutôt à l'échelle des PLU, c'est-à-dire avec une précision spatiale quasi parcellaire. Cette remarque est partagée et semble comprise par les collectivités, car, comme Ris-Orangis, toutes celles impliquées dans le test de la méthode MUSE se sont engagées dans des démarches de cartographie de détail en prolongement de l'approche proposée. La démarche proposée dans le projet MUSE apparaît ainsi comme une première étape qui permettrait d'instruire des documents de type SCoT (Schéma de cohérence territoriale) ou Sradet (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'éligibilité des territoires).

La réflexion porte aussi sur la représentation des données portée par les cartes produites avec MUSE ou ArtiSols et la lecture induite auprès des utilisateurs : il faut que l'information ne soit pas biaisée et ne génère une vision trop optimiste du territoire (Une thèse sur cette question est en cours) ! Gil Melin confirme que ces outils s'intègrent dans des pratiques sociétales en produisant un porter à connaissance intègre, et nécessitent des médiateurs pédagogiques pour expliquer les connaissances et les méthodes mobilisées. Ils pourraient se trouver dans les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) par exemple.

Concernant la prise en compte de la valeur des sols et leurs fonctions et des communs en général, si les méthodes d'évaluation des services écosystémiques proposées par MUSE et ArtiSols portent en elles la possibilité d'une évaluation monétaire de ces services, une représentation à ce stade n'est pas souhaitable car les enjeux locaux prioritaires ne sont pas identiques d'un territoire à l'autre. Il faut laisser aux élus le soin et la responsabilité de hiérarchiser et pondérer les fonctions selon ces priorités. Par ailleurs se pose la question de savoir qui pourrait consentir à payer ces services pour les maintenir.

² Voir <https://www.mairie-ris-orangis.fr/wp-content/uploads/2022/10/2-PADD.pdf>

La question de l'estimation économique de la valeur des services écosystémiques a été abordée dans une prospective nationale en 2009³. Un seul service écosystémique est l'objet d'une valorisation monétaire potentielle à ce jour, le stockage additionnel de carbone dans les sols, avec diverses méthodes d'évaluation concernant la forêt et l'agriculture.

En conclusion, l'examen de la problématique ZAN et des travaux conduits pour instruire la reconnaissance et l'évaluation de la multifonctionnalité des sols confirme la pertinence de ces derniers et l'importance pour le RMT de considérer les acteurs de l'aménagement du territoire et en particulier de sa planification comme des interlocuteurs à part entière, des élus aux bureaux d'étude en passant par les CAUE qui portent une mission publique d'appui aux collectivités locales dans chaque département. Les expériences MUSE et ArtiSols soulignent les problématiques spécifiques liées au passage à la connaissance des résultats qu'elles proposent : compréhension de l'approche et de la méthode par les acteurs des territoires ; lecture et appropriation des sorties cartographiques ; intégration des résultats dans les processus de décision ; limites pour les applications aux échelles les plus opérationnelles (PLU et PLUi) avec en corollaire des propositions à construire sur les méthodes de renforcement des données à résolution spatiale plus fine ; enfin et en marge de la thématique du RMT, les débats sur l'évaluation monétaire des services écosystémiques des sols et de la conduite des processus ERC.

³ Bernard Chevassus-au-Louis (pdt du groupe de travail), Jean-Michel Salles, Sabine Bielsa, Dominique Richard, Gilles Martin, Jean-Luc Pujol, Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, Rapport du CAS, Paris. 2009, 378 p
<https://docslib.org/doc/5909216/rapport-du-groupe-de-travail-pr%C3%A9sid%C3%A9-par-bernard-chevassus-au-louis-vice-pr%C3%A9sident-jean-michel-salles-rapporteur-g%C3%A9n%C3%A9ral-jean-luc-pujol-rapports-et-documents>